

Concours section : MAGASINIERS PR.BIBLIOTH.INTER. MAGASINIERS PR

Epreuve matière : QUESTIONNAIRE

N° Anonymat : **V231NAT1090048** Nombre de pages : 12

Concours / Examen : F.M.I. Section/Specialite/Serie : N. 0000

Epreuve : 102/5762 Matière : questionnaire Session : 2023

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

FME-FMI EP2

Document réponse 1/3

**Tous les documents réponses sont à rendre,
même non complétés.**

Tournez la page S.V.P.

(B)

5/16

1. Enumérez les principales précautions à prendre lorsqu'un usager consulte un ouvrage ancien, rare et précieux.

Lors de la consultation d'un ouvrage ancien, l'usager doit être installé à une table qui permet la surveillance par un agent de la bibliothèque de sa consultation. On doit lui mettre à disposition des gants en coton ainsi que des "coussins" pour soutenir le livre. La pièce doit avoir une luminosité limitée afin de ne pas endommager le document.

2. Développez chacun des sigles suivants :

CTLES :

Centre technique du livre de l'Enseignement supérieur

SIGB :

Système intégré de gestion de bibliothèque

BBF :

Bulletin des bibliothèques de France

ADBU :

Association des conservateurs et personnels de direction des bibliothèques et centres de documentation universitaires

3. En vous appuyant sur les informations fournies par les fac-similés de catalogues de bibliothèques ci-dessous, répondez aux questions figurant sous chaque notice :

- Notice 1

Bibliothèque	Fonds	Cote	No. d'inventaire	Type de prêt	Note	Statut	Réservations du document
BU Chaumont	Pôle Gris	001.4 BEA	FM110221	Ouvrage empruntable		Disponible	Réserver cet exemplaire
BU Châlons-en- Champagne	Pôle Gris	001.4 BEA	FM182220	Ouvrage empruntable		Disponible	Réserver cet exemplaire
BU Châlons-en- Champagne	Pôle Gris	001.4 BEA	FM182219	Ouvrage empruntable		Disponible	Réserver cet exemplaire
BU Moulin de la Housse	Pôle Gris	448 BEA	ST060112	Ouvrage empruntable		Disponible	Réserver cet exemplaire
BU Reims éducation	BU Reims éducation	001.4 BEA	FM101807	Ouvrage empruntable		Disponible	Réserver cet exemplaire
BU Robert de Sorbon	Pôle Gris	001.4 BEA	DL06002363	Ouvrage empruntable	Egalement disponible en ebook sur Cairn (Bibliothèque numérique)	Date de retour le 18/01/23	Réserver cet exemplaire
BU Robert de Sorbon	Pôle Gris	001.4 BEA	DL11000407	Ouvrage empruntable	Egalement disponible en ebook sur Cairn (Bibliothèque numérique)	Disponible	Réserver cet exemplaire
BU Robert de Sorbon	Pôle Gris	001.4 BEA	DL11000408	Ouvrage empruntable	Egalement disponible en ebook sur Cairn (Bibliothèque numérique)	Disponible	Réserver cet exemplaire
BU Robert de Sorbon	Pôle Gris	001.4 BEA	DL11000409	Exclu du prêt	Egalement disponible en ebook sur Cairn (Bibliothèque numérique)	Disponible	Non réservable
BU Troyes éducation	Pôle Gris	001.4 BEA	FM101926	Ouvrage empruntable		Disponible	Réserver cet exemplaire

1.a. Le document de la notice est-il un journal scientifique, oui ou non ? Non

1.b. Combien d'exemplaires papier sont immédiatement disponibles en prêt pour un étudiant présent à la bibliothèque Robert de Sorbon (Reims) ? 3

1.c. Que proposez-vous au collègue de Châlons-en-Champagne qui anime une formation documentaire pour 10 doctorants le 19/01/2023 et souhaite l'utiliser comme support ?

Il est possible de réserver 3 exemplaires du document et de consulter le même sur Cairn (ebook) en ligne

- Notice 2

[périodique]

Titre :	Archives de neurologie
PPN :	077811089
Auteurs :	Jean-Martin Charcot (1825-1893), Directeur de publication, rédacteur en chef
Années de publication :	1880-1909
Numérotation :	1ère s., vol. 1, n. 1 (jul. 1880) - vol. 30 n. 106 (sep. 1895); 2e s., vol. 1 n. 1 (jan. 1896) - vol. 22, n. 132 (dec. 1906); 3e s., vol. 1 n. 1 (jan. 1907) - vol. 2 n. 10 (oct. 1907); 4e s., vol. 1 n. 1 (jan. 1908) - vol. 2 n. 11 (nov./dec. 1908); 5e s., vol. 1 n. 1 (jan. 1909)
Pays de publication :	France
Langues :	Français (fr)
Périodicité :	Sans périodicité
Note générale :	Notice réd. d'après le vol. 2 de 1881
Titre clé :	Archives de neurologie (Paris)
Titre abrégé :	Arch. neurol. (Paris)
Autre(s) titre(s) :	Archives de neurologie, des maladies nerveuses et mentales
Devient :	Archives internationales de neurologie
Origine de la notice :	Abes (FR)
Permalink :	https://pcp.docressources.fr/index.php?lvl=notice_display&id=416411
PCP :	Médecine et Odontologie

Etat des collections

Bibliothèque	Pôle de conservation	Cote	Etat de collections	Lacunes	Fonds spécifique	Notes
BANM	Pôle de conservation	91099	(1880) - (1909) [Lacunes]	* (1881); (1888)		B/R / liste n°13
Bib. Charcot	Membre du plan	V D3 - V E13	vol. 1 (1880) - vol. 30 (1895)			liste n°13
Bib. HCL	A remplir	Réserve * Plateforme P10M	(1898) - (1902) * (1880) - (1909)			
Bib. Piéron	Membre du plan		vol. 17 no. 101 (1904); vol. 18 no. 103 (1904); vol. 18 no. 105 (1904) - vol. 21 no. 123 (1906); vol. 21 no. 125 (1906) - vol. 22 no. 129 (1906); vol. 22 no. 132 (1906)			Vu le 09/2022 Vol. 17 no. 101 (1904); vol. 18 no. 103 (1904); vol. 18 no. 105 (1904) - vol. 21 no. 123 (1906); vol. 21 no. 125 (1906) - vol. 22 no. 129 (1906); vol. 22 no. 132 (1906); M/NR ML = 0,19 liste n°13
BIUS médecine	Pôle de conservation	91155	1ère série vol. 1 (1880/81) - 1ère série vol. 30 (1895); 2ème série vol. 1 (1896) - 2ème série vol. 22 (1906); 3ème série vol. 1 (1907) - 6ème série vol. 2 (1909) [EN MAGASIN]			C/R / liste n°13

2.a. A quelle(s) bibliothèque(s) adressez-vous en premier un lecteur qui cherche à dépouiller intégralement l'année 1880 de ce périodique ?

Le lecteur peut s'adresser à la bibliothèque de BANM, celle de Charcot, celle de HCL et celle de BIUS Médecine.

2.b. A quelle(s) bibliothèque(s) adressez-vous en premier un lecteur qui cherche à dépouiller intégralement l'année 1881 de ce périodique ?

Le lecteur peut s'adresser à la bibliothèque de Charcot, celle de HCL et celle de BIUS Médecine.

2.c. Que signifie l'expression « sans périodicité » ? *document dont la périodicité est inconnue*

2.d. Que répondez-vous à un lecteur qui cherche des archives en neurologie datant de 1910 ?

Le lecteur peut faire une recherche dans le SUDOC (Système universitaire de documentation) et faire ensuite une demande de prêt entre bibliothèques (PEB).

Concours section : MAGASINIERS PR.BIBLIOTH.INTER. MAGASINIERS PR

Epreuve matière : QUESTIONNAIRE

N° Anonymat : **V231NAT1090048** Nombre de pages : 12

Concours / Examen : Section / Spécialité / Série :

Epreuve : *102/5742* Matière : *Questionnaire* Session : *2023*

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

FME-FMI EP2

Document réponse 2/3

**Tous les documents réponses sont à rendre,
même non complétés.**

Tournez la page S.V.P.

©

2/1r

Concours section : MAGASINIERS PR.BIBLIOTH.INTER. MAGASINIERS PR

Epreuve matière : QUESTIONNAIRE

N° Anonymat : **V231NAT1090048** Nombre de pages : 12

- Notice 3 :

San-Antonio chez les gones / scénario et dessin Michaël Sanlaville ; d'après l'univers créé par Frédéric Dard. -Éditeur: Bruxelles : Casterman, 2018

5e arrdt - St Jean - Adultes - Livre empruntable	^
<u>LYON BD SANL</u> - En rayon	
6e arrdt - Découvrir - Livre empruntable	^
<u>LYON</u> - Prêté - Retour prévu le : 07/12/2022	
9e arrdt - La Duchère - Adultes - Livre empruntable	^
<u>BD SANA 1</u> - Prêté - Retour prévu le : 26/11/2022	
9e arrdt - St Rambert (fermée 8/11-30/11) - Adultes - Livre empruntable	^
<u>BD SAN SAN T.01</u> - En rayon	
9e arrdt - Vaise - Adultes - Livre empruntable	^
<u>BD SANA 1</u> - En rayon	
Prêt aux collectivités - réserve bibliobus - Livre empruntable	^
<u>BD SANA</u> - Prêté - Retour prévu le : 07/09/2022	
<u>BD SANA</u> - Prêté - Retour prévu le : 06/09/2023	
Part-Dieu - Littératures - Livre empruntable	^
<u>BD SANL</u> - En rayon	
Part-Dieu - Doc régionale limitée -> 21/01 - Livre empruntable	^
<u>BD SANL</u> - En rayon	
Part-Dieu - Silo régional limité -> 21/01 - Livre à consulter sur place	^
<u>B 017731</u> - En rayon	

- 3.a. Cet ouvrage peut-il être classé en bande dessinée, oui ou non ? oui
- 3.b. Combien d'exemplaires empruntables possède en tout le réseau ? 6
- 3.c. Combien d'exemplaires sont-ils disponibles pour un lecteur qui veut se rendre le 25 novembre 2022 dans une des bibliothèques du réseau et l'emprunter ? 5
- 3.d. Cet ouvrage a-t'il une valeur patrimoniale pour le réseau, oui ou non ? Non

4. Donnez une définition de chacun des mots ou expressions suivants :

Refoulement (en bibliothéconomie) :

Il s'agit de l'action de resserrer les livres sur les rayonnages afin de ne pas laisser d'espace vide et de libérer de l'espace pour accueillir d'autres ouvrages.

Réserve (en bibliothéconomie) :

La réserve est un magasin prévu pour le stockage des fonds patrimoniaux et précieux, dont le taux d'hygrométrie est de 55% et la température est stabilisée à 18°C afin d'assurer la meilleure conservation des fonds.

Recueil factice :

Il s'agit d'un ouvrage qui regroupe plusieurs œuvres qui n'ont pas forcément de rapport entre elles.

Concours section : MAGASINIERS PR.BIBLIOTH.INTER. MAGASINIERS PR

Epreuve matière : QUESTIONNAIRE

N° Anonymat : **V231NAT1090048** Nombre de pages : 12

Concours / Examen : **F.I.I.** Section/Specialite/Serie : **new**

Epreuve : **10215762** Matière : **Questionnaire** Session : **2023**

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

FME-FMI EP2

Document réponse 3/3

**Tous les documents réponses sont à rendre,
même non complétés.**

Tournez la page S.V.P.

(D)

13/11

Concours section : MAGASINIERS PR.BIBLIOTH.INTER. MAGASINIERS PR

Epreuve matière : QUESTIONNAIRE

N° Anonymat : **V231NAT1090048** Nombre de pages : 12

5. Quels sont les équipements indispensables pour l'intégration des documents figurant dans le tableau ci-dessous aux collections d'une bibliothèque (cochez la case d'une croix) :

	Livre imprimé neuf	Manuscrit ancien sous reliure vélin	Numéro de quotidien	Coffret de trois disques compact	DVD simple
Etiquette de cote	X	X	X	X	X
Code-barre	X		X	X	X
Puce RFID	X				
Film plastifié	X				
Tampon	X	X	X	X	X

6. Quelles sont les règles essentielles en matière de sécurité que doit respecter un établissement recevant du public ?

Un établissement recevant du public doit mettre en place une signalétique appropriée indiquant des issues de secours et ^{le} plan d'évacuation en cas de sinistre. Il doit avoir formé ses agents à l'évacuation des usagers et à l'utilisation des extincteurs, ainsi qu'aux gestes de première secours. Il doit avoir un système de désenfumage et si possible d'extincteurs automatisés.

7. Qu'est-ce que le dépôt légal d'imprimeur ?

Mise en place en 1537, le dépôt légal d'imprimeur est l'obligation faite aux imprimeurs de déposer un exemplaire à la Bibliothèque nationale de France (BnF) de tout document imprimé par ses soins, et ce à des fins de conservation.

8. Des sanctions peuvent être prises à l'encontre d'un fonctionnaire ne respectant pas ses obligations. Quelles sont les sanctions relevant du premier groupe (fonction publique d'Etat) ?

Un fonctionnaire ne respectant pas ses obligations peut se voir attribuer un avertissement, puis un blâme. Il peut avoir ensuite une suspension d'exercice pendant 15 jours, un abaissement d'échelon, une rétrogradation, une suspension d'exercice pendant 3 mois, une réconviction, une mise à la retraite d'office.

Les sanctions relevant du premier groupe sont l'avertissement et le blâme.